



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
15 octobre 2022  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 15 octobre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie**

Au nom du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie, et conformément aux dispositions du paragraphe 43 de la résolution 2607 (2021) du Conseil, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence sur l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie et sur tout obstacle qui l'entraverait.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité  
faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie  
(*Signé*) Fergal Mythen



**Lettre datée du 26 septembre 2022, adressée au Président  
du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution  
751 (1992) sur la Somalie par le Secrétaire général adjoint  
aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence**

Conformément au paragraphe 43 de la résolution 2607 (2021) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie et sur tout obstacle qui l'entraverait.

Les organismes humanitaires travaillant en Somalie indiquent que, comme dans les 16 rapports précédents, ils définissent le terme « partenaire d'exécution », employé au paragraphe 5 de la résolution 1916 (2010) du Conseil, comme suit :

« Partenaire d'exécution » – organisation non gouvernementale ou organisation locale qui a fait l'objet de la part d'un organisme des Nations Unies ou d'une organisation non gouvernementale d'un contrôle de précaution destiné à établir sa bonne foi, et qui fait rapport au Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, à sa demande, sur les mesures d'atténuation. Les partenaires d'exécution présentent une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

a) L'organisation intervient dans le cadre du Plan d'aide humanitaire pour la Somalie (ou du Fonds d'aide humanitaire à la Somalie) ;

b) L'organisation fait partie d'un groupement matriciel de type 3W (*Who does What and Where* – Qui fait quoi et où).

Je reste à votre disposition pour toutes questions que vous auriez à poser sur la teneur du rapport ou tous éclaircissements que vous souhaiteriez obtenir sur la situation humanitaire en Somalie.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires  
humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence  
(*Signé*) Martin **Griffiths**

## Rapport du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence

### Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application de la résolution [2607 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, qui fait suite aux résolutions [1916 \(2010\)](#), [1972 \(2011\)](#), [2060 \(2012\)](#), [2111 \(2013\)](#), [2182 \(2014\)](#), [2244 \(2015\)](#), [2317 \(2016\)](#), [2385 \(2017\)](#), [2444 \(2018\)](#), [2498 \(2019\)](#) et [2551 \(2020\)](#), dans lesquelles le Conseil avait défini les règles régissant l'établissement de rapports, est le seizième à être présenté conformément aux résolutions susmentionnées. Au paragraphe 36 de sa résolution [2551 \(2020\)](#), le Conseil a prié le Coordonnateur des secours d'urgence de lui faire rapport d'ici le 15 octobre 2021 au plus tard sur l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie et sur tout obstacle qui l'entraverait.

2. Le présent rapport couvre la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022 et porte principalement sur l'acheminement de l'aide humanitaire destinée aux habitants des secteurs qui sont sous le contrôle ou dans la zone d'influence des Chabab, inscrits le 12 avril 2010, en application du paragraphe 8 de la résolution [1844 \(2008\)](#) du Conseil de sécurité, sur la liste relative aux sanctions tenue par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [751 \(1992\)](#) et [1907 \(2009\)](#) sur la Somalie et l'Érythrée. Comme dans les 15 rapports précédents ([S/2010/372](#), [S/2010/580](#), [S/2011/125](#), [S/2011/694](#), [S/2012/546](#), [S/2012/856](#), [S/2013/415](#), [S/2014/177](#), [S/2014/655](#), [S/2015/731](#), [S/2016/827](#), [S/2017/860](#), [S/2018/896](#), [S/2019/799](#), [S/2020/1004](#) et [S/2021/847](#)), on y trouve un récapitulatif des entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire et de leurs conséquences sur les opérations en cours, ainsi que des mesures prises pour remédier aux risques liés à la politisation, au mauvais usage et au détournement de cette aide. Le présent rapport a été établi à partir des renseignements recueillis auprès des organismes humanitaires exerçant des activités en Somalie et des informations fournies par le Groupe de la gestion des risques du Bureau intégré du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies pour la Somalie.

### Situation humanitaire

3. La Somalie connaît une crise humanitaire majeure précipitée par un enchaînement sans précédent de quatre mauvaises saisons des pluies, qui devraient être suivies d'une cinquième entre octobre et décembre et d'une sixième au début de 2023. À cela s'ajoutent les répercussions d'un conflit prolongé, des épidémies qui sévissent dans le pays et d'une augmentation des prix des aliments et des produits de base. Les besoins humanitaires continueront d'augmenter et demeureront substantiels jusqu'en milieu d'année 2023 au moins. Selon une analyse menée par le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition du Réseau de systèmes d'alerte rapide aux risques de famine, environ 6,7 millions de Somaliens devraient connaître des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë entre octobre et décembre. Les districts de Baidoa et de Buurhakaba, ainsi que les personnes déplacées dans la ville de Baidoa (région de Bay, dans le sud de la Somalie), où les taux de malnutrition et de mortalité atteignent déjà des niveaux alarmants, devraient également connaître une situation de famine (phase 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire). Bay est l'une des régions dans lesquelles la famine a fait des milliers de victimes en 2011, et l'aide multisectorielle devra être considérablement renforcée pour éviter des risques élevés de décès et de dénuement. Selon le Comité d'examen des situations de famine, la famine prévue dans la région de Bay devrait se prolonger jusqu'en mars 2023 au moins.

4. Le Gouvernement fédéral somalien a déclaré l'état d'urgence face à la sécheresse en novembre 2021, après deux mauvaises saisons des pluies consécutives. L'épisode actuel surpasse ceux de 2016/17 en durée et en gravité. En août 2022, on estimait à 7,8 millions le nombre de personnes concernées par l'état d'urgence lié à la sécheresse (soit près de la moitié de la population), et à plus de 1 million le nombre de personnes déplacées en quête de nourriture, d'eau, de pâturages et de moyens de subsistance. Plus de 80 % des personnes déplacées du fait de cet épisode de sécheresse sont des femmes et des enfants.

5. Comme de nombreux pays de la Corne de l'Afrique, la Somalie est en première ligne des changements climatiques, qui ont provoqué des sécheresses et des inondations récurrentes et constituent un facteur de conflit de plus en plus important dans le pays, la lutte pour des ressources en diminution exacerbant les divisions de clan et les conflits interclaniques. À l'heure actuelle, plus de la moitié des personnes touchées par la sécheresse dans la région se trouvent en Somalie. Les précipitations cumulées durant la saison *gu* (entre mars et le début de juin 2022) ont été inférieures à la moyenne de 40 à 70 %. La saison *gu*, qui concentre 75 % des précipitations annuelles en Somalie, est cruciale pour les populations dont la subsistance dépend de l'agriculture et de l'élevage. Bien que les pluies aient permis une régénération minimale des pâturages et des ressources en eau dans certaines zones, elles n'ont pas suffi à atténuer les effets de la sécheresse. En avril 2022, selon le Système de gestion des données relatives à l'eau et aux terres en Somalie, financé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), environ 80 % du pays faisait face à une situation de sécheresse extrême, ce qui a nui à l'irrigation des terres agricoles dans le cours inférieur des fleuves Chébéli et Djouba. À cette date, au moins 4,9 millions de Somaliens étaient touchés par la sécheresse, dont 719 000 étaient déplacés et environ 3,5 millions ne disposaient pas d'un accès suffisant à l'eau et à l'assainissement. Avec l'aggravation de la sécheresse, le nombre de personnes ayant besoin d'eau et de services d'assainissement a atteint environ 6,4 millions en août.

6. Les saisons des pluies d'octobre à décembre (*deyr*) 2021 et d'avril à juin (*gu*) 2022 ont toutes deux été mauvaises, ce qui a entraîné des pertes de récolte de grande ampleur, la mort de têtes de bétail et des déplacements massifs liés à la sécheresse. Les mauvaises récoltes généralisées ont donné lieu à une réduction substantielle de la production agricole saisonnière et de l'emploi dans ce secteur, qui est la principale source de revenus des ménages agropastoraux et riverains pauvres du centre-sud de la Somalie. Globalement, la récolte de céréales de la saison *gu* de 2022 sera probablement inférieure à la moyenne de 40 à 60 % (contre 20 à 60 % en 2021), ce qui en fera la cinquième récolte consécutive inférieure à la moyenne. On estime que plus de 3 millions de têtes de bétail, soit le tiers du bétail des zones les plus touchées, ont succombé à la faim et à la maladie depuis la mi-2021.

7. Les conséquences de la sécheresse et d'autres facteurs connexes, tels que le conflit en cours, ainsi que les répercussions de la guerre en Ukraine sur les prix alimentaires et la récession économique mondiale, ont plongé des millions de Somaliens dans une situation d'urgence alimentaire. Près de 50 % de la population a besoin d'une aide et d'une protection humanitaires, soit 7,8 millions de personnes, contre 5,9 millions en 2021. Environ 1,8 million d'enfants âgés de moins de 5 ans risquent de souffrir de malnutrition aiguë jusqu'à la mi-2023 au moins, dont 513 000 présentent un risque élevé de malnutrition sévère.

8. Les pénuries d'eau généralisées et l'accès insuffisant à des systèmes d'assainissement et à des installations sanitaires ont accru le risque épidémique (rougeole et choléra, notamment), en particulier dans les camps de personnes déplacées. En août 2022, au moins 6,4 millions de personnes n'avaient pas accès à l'eau potable et à l'assainissement. Le choléra, qui est endémique en Somalie, atteint

des pics pendant les saisons des pluies et dans les secteurs où le nombre de personnes déplacées est élevé et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement limité. De janvier à août 2022, près de 9 300 cas supposés de choléra ayant entraîné 42 décès ont été signalés, ce qui est trois à quatre fois supérieur aux chiffres enregistrés au cours des deux années précédentes dans les mêmes zones géographiques. La forte augmentation des cas de rougeole est attribuée à des services de vaccination systématique sous-optimaux, la plupart des cas étant signalés chez des enfants qui vivent dans des zones inaccessibles et n'ont pas reçu les vaccins nécessaires.

9. Dans de nombreuses zones touchées par la sécheresse, la malnutrition aiguë globale, déjà considérée comme « grave » (10 à 14,9 %), est devenue « critique » (15 % ou plus) dans certains lieux. En mai 2022, elle a augmenté de 7 %, surtout en raison de la sécheresse et de l'accroissement du nombre de déplacements. En août 2022, le nombre d'enfants traités pour malnutrition aiguë sévère avait augmenté de 49 % par rapport à la même période en 2021. Les facteurs de la malnutrition aiguë comprennent une morbidité élevée, un faible niveau d'immunisation et de supplémentation en vitamine A, un accès réduit au lait et une insécurité alimentaire. Un traitement et une aide nutritionnelle sont nécessaires de toute urgence, notamment pour plus de 250 000 femmes enceintes ou allaitantes dans le besoin.

10. La sécheresse a contraint plusieurs écoles à fermer leurs portes, certaines familles avec enfants ayant été déplacées et d'autres n'ayant plus les moyens de s'acquitter des frais de scolarité de base et de se procurer de la nourriture après avoir été privées de leurs moyens de subsistance. En avril 2022, au moins 420 000 des 1,4 million d'enfants dont l'éducation avait été perturbée par la sécheresse risquaient d'abandonner leur scolarité (dont 45 % de filles). En août 2022, le nombre d'élèves dont l'éducation avait été perturbée avait atteint 2,4 millions, dont 1,7 million d'enfants déjà déscolarisés. Par ailleurs, 720 000 enfants supplémentaires inscrits pour l'année scolaire 2021/22 risquent d'abandonner définitivement leur scolarité. Les enseignements tirés des sécheresses passées montrent que 90 % des enfants privés d'accès à l'éducation ne retrouvent jamais le chemin de l'école. En outre, les enfants déscolarisés, en particulier les garçons, risquent d'être recrutés par des groupes armés, des cas de recrutement ayant été signalés dans les zones touchées par la sécheresse.

11. La sécheresse a anéanti les moyens de subsistance des Somaliens les plus vulnérables, dont la résilience avait déjà été entamée par des décennies de conflit, des chocs climatiques, des infestations acridiennes et des épidémies. L'insécurité et les conflits persistants, en particulier dans le centre et le sud du pays, la crise de l'approvisionnement et la forte variation des prix au niveau mondial, ainsi que l'escalade des prix des denrées alimentaires locales et importées, liées notamment aux répercussions de la crise en Ukraine sur les chaînes de production et d'approvisionnement et aux interdictions d'exportation depuis les pays voisins, ont fait grimper les prix des aliments, menaçant la sécurité alimentaire de millions de Somaliens. Sur plus de la moitié des marchés ayant fait l'objet d'un suivi, les prix observés en juillet 2022 étaient anormalement élevés par rapport à la moyenne quinquennale pour les céréales locales (60 à 234 % d'augmentation), le riz importé (27 à 85 %) et le diesel (66 à 130 %). Les prix devraient rester élevés au moins jusqu'à la fin de 2022.

12. L'infestation de criquets pèlerins qui a durement frappé la Somalie de 2019 à 2021 a baissé en intensité, mais l'éventualité d'une résurgence suscite des préoccupations. En septembre 2021, plus de 332 800 hectares de cultures avaient été pulvérisés à l'aide de moyens terrestres et aériens dans le cadre de mesures prises de manière concertée par la FAO et le Gouvernement, ce qui a contribué à atténuer ce fléau. Le 3 novembre 2021, la FAO et l'État du Puntland ont inauguré le Centre

national de surveillance et de contrôle du criquet pèlerin, basé à Qardho (région du Bari).

13. Le conflit et l'insécurité dans certaines zones du pays continuent d'exacerber la vulnérabilité et d'intensifier les déplacements. En août 2022, la Somalie comptait toujours le plus grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, soit environ 2,9 millions de personnes. De janvier à août 2022, selon le Réseau pour la surveillance des retours et des dispositifs de protection du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 1,2 million de personnes auraient été déplacées à travers la Somalie, dont 857 000 du fait du conflit et de l'insécurité. Entre le 8 et le 15 août, plus de 25 200 personnes (4 200 familles) de 14 villages ont été déplacées par les affrontements armés et l'instabilité politique dans les districts de Maxaas et de Matabaan (région du Hiraan). Les personnes déplacées sont exposées à de graves risques de protection liés aux déplacements cycliques provoqués par les conflits et les catastrophes naturelles, auxquels viennent s'ajouter des violations récurrentes des droits humains, notamment les expulsions et la marginalisation de certaines communautés.

14. Les réseaux de soutien social étant de plus en plus mis à l'épreuve dans de nombreuses régions du pays, on assiste à une forte augmentation des déplacements des zones rurales vers des camps de personnes déplacées déjà surpeuplés ainsi que vers les villes et les agglomérations. Les personnes nouvellement déplacées arrivent dans des conditions désastreuses et font souvent face à de nombreuses difficultés d'accès à l'aide humanitaire une fois sur place. L'accès à l'aide reste limité, la plupart des camps de personnes déplacées étant considérés comme étant en situation d'urgence (phase 4 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire) jusqu'en décembre 2022.

15. La plupart des principaux camps de personnes déplacées en Somalie se trouvent sur des propriétés privées, ce qui entraîne un risque accru d'expulsion. Les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées et les personnes affiliées à des clans minoritaires en situation de déplacement se heurtent aux problèmes de protection les plus graves et sont donc considérés comme les membres les plus vulnérables de la société. Entre janvier et juin 2022, les partenaires du Groupe de protection ont recensé environ 80 000 expulsions menées par des propriétaires terriens, dont 84 % dans la région de Banaadir.

16. Des ressources telles que des points d'eau et d'autres sources d'eau, des installations d'assainissement et d'hygiène, des centres de soins maternels et pédiatriques et des établissements scolaires établis grâce à d'importants investissements de la part des partenaires humanitaires ont été détruites lors des expulsions survenues à Banaadir et dans d'autres lieux. La mobilisation du Groupe de protection pour la Somalie a abouti à la promulgation de moratoires sur 64 000 expulsions et à des versements en espèces visant à permettre aux personnes concernées de se réinstaller. Toutefois, les mesures prises pour prévenir ou atténuer le risque d'expulsion demeurent très insuffisantes par rapport aux besoins recensés.

17. Les femmes et les filles sont exposées à des risques accrus en raison des inégalités et des normes sociales qui les empêchent de bénéficier des mêmes chances et de participer à la prise de décision. La violence fondée sur le genre demeure omniprésente dans un contexte caractérisé par les expulsions, les déplacements multiples et l'insécurité. La violence au sein du couple, les viols, les meurtres commis par vengeance et l'exploitation et les atteintes sexuelles sont monnaie courante du fait des conditions de vie difficiles et des longues distances à parcourir pour accéder aux points d'eau, aux terres agricoles, aux services d'aide aux victimes de la violence fondée sur le genre, aux établissements de santé et aux marchés, difficultés encore accentuées par le surpeuplement et le manque d'intimité. Selon le Fonds des Nations

Unies pour la population, les niveaux de violence fondée sur le genre ont fortement augmenté.

18. Outre l'urgence humanitaire, la Somalie se heurte à des problèmes de développement structurels, 71 % de la population vivant en-deçà du seuil de pauvreté. Les populations des zones rurales et reculées n'ont pas accès aux services de santé et d'éducation de base. Environ 5,5 millions des 7,7 millions de personnes qui devraient avoir besoin d'aide en 2022 sont des personnes vulnérables non déplacées qui ont dû composer avec des vulnérabilités préexistantes et faire face à des chocs multiples et récurrents.

19. Nombre de Somaliens n'ont qu'un accès restreint aux services de santé, 21 % de la population ne disposant pas d'un établissement de santé opérationnel à proximité. Les taux de mortalité infanto-juvénile et de mortalité maternelle en Somalie sont parmi les plus élevés au monde, et 79 % des naissances ont lieu à domicile sans assistance qualifiée. Le taux de mortalité maternelle (692 décès pour 100 000 naissances vivantes) et le taux de fécondité (6,9 enfants en moyenne par femme) figurent également parmi les plus élevés au monde.

20. Les infections liées à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) ont diminué mais continuent de représenter une menace en Somalie. D'après l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), 20 % de la population devrait subir les effets directs et indirects de la pandémie. Entre le 16 mars 2020, date à laquelle le premier cas de COVID-19 a été confirmé, et le 20 août 2022, le pays a enregistré 27 162 infections et 1 352 décès. La Somalie a très peu de moyens de dépistage et, même lorsqu'elle en dispose, l'opprobre entourant cette maladie empêche souvent les populations d'y accéder. De plus, nombre de Somaliens qui n'ont pas de protection sociale suffisante, notamment les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les pauvres vivant en milieu urbain, risquent davantage de contracter la COVID-19 et d'en subir les conséquences les plus lourdes.

21. Les familles et les personnes déplacées sont les plus vulnérables face aux accidents occasionnés par des restes explosifs de guerre, car elles traversent fréquemment de vastes étendues de terre à la recherche de pâturages ou de lieux où s'installer. Au cours des 12 derniers mois, le Département de la sûreté et de la sécurité a recensé plus de 3 000 accidents, dont 326 impliquaient des engins explosifs improvisés, parmi lesquels 255 avaient touché des civils, dont 3 enfants. En ce qui concerne les engins explosifs improvisés, ce sont les civils qui paient le plus lourd tribut, étant souvent plus vulnérables face aux impacts des fortes charges explosives visant généralement les forces de sécurité ou leurs installations.

22. Outre qu'ils apportent un soutien aux personnes déplacées, les partenaires humanitaires en Somalie fournissent une assistance aux rapatriés, principalement en provenance du Kenya et du Yémen. Selon le HCR, 30 800 réfugiés et demandeurs d'asile devraient arriver en Somalie en 2022, surtout depuis le Yémen, la majorité devant être accueillis au Somaliland, mais également dans le Puntland et dans les régions du sud et du centre. Bien que la situation ne soit toujours pas propice à des rapatriements en toute sécurité et dans la dignité dans la plupart des régions de Somalie, le HCR prévoit que plus de 132 100 réfugiés seront de retour en 2022, dont environ 20 000 en provenance de camps situés au Kenya, et le reste de Djibouti, de la Libye, du Yémen et d'autres pays.

23. La Somalie fait partie des pays qui ont enregistré le plus grand nombre de violations graves contre des enfants, notamment le recrutement et l'utilisation d'enfants. Bien que de nombreuses parties au conflit dans le pays, y compris le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération, recrutent et utilisent des enfants, ce sont les Chabab qui sont les principaux responsables de telles violations.

D'octobre 2021 à mars 2022, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) a confirmé 1 489 violations graves touchant 1 218 enfants (911 garçons et 307 filles), les principaux auteurs étant les Chabab, suivis des forces régionales de l'armée nationale et des milices de clans.

24. Les cas de recrutement et d'utilisation d'enfants sont également liés aux offensives et aux opérations militaires menées dans le pays. Entre octobre 2021 et mars 2022, selon l'équipe spéciale de pays (surveillance et information), 510 enfants, dont 42 filles, auraient été utilisés ou recrutés par des groupes armés, les Chabab étant responsables de 374 cas (73 %) et le reste étant imputable aux milices de clans et aux forces de sécurité.

25. Les partenaires humanitaires continuent de fournir une assistance aux enfants qui ont été recrutés de force par des groupes armés. Entre octobre 2021 et mars 2022, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et ses partenaires sont venus en aide à 1 591 enfants (1 355 garçons et 236 filles) précédemment associés à des forces et groupes armés, dont 977 enfants à risque (803 garçons et 174 filles).

### **Intervention humanitaire**

26. Le 11 août 2022, le Comité permanent interorganisations a activé le renforcement des moyens humanitaires à l'échelle du système pour la Somalie afin de faire face à la détérioration de la situation humanitaire, ce qui a permis de mobiliser et de déployer des capacités et des ressources supplémentaires, notamment au niveau infranational. Les partenaires humanitaires ont rapidement intensifié leurs interventions pour atténuer les effets de la grave sécheresse vécue par le pays et contribuer à sauver des vies. Ils s'emploient en priorité à aider les personnes les plus vulnérables dans les zones où les besoins sont les plus importants, notamment les familles nouvellement déplacées et les membres de clans minoritaires, qui sont traditionnellement touchés de manière disproportionnée par les effets de la sécheresse. Ces activités sont mises en œuvre dans tous les districts par 304 organisations humanitaires, dont 238 organisations non gouvernementales nationales.

27. L'intensification des opérations s'articule autour des cinq grands piliers mentionnés dans le plan d'intervention face à la sécheresse et de prévention de la famine pour 2022, à savoir l'établissement des priorités, la coordination, la réponse intégrée, l'intervention rapide et le suivi. Les lieux d'intervention ont été classés en trois catégories en fonction de la gravité de la situation, l'accent étant mis sur les districts prioritaires. Un mécanisme de réaction rapide permettant de fournir une aide multisectorielle aux personnes nouvellement déplacées, lancé dans le cadre d'un projet visant à mettre en œuvre un ensemble de mesures essentielles, devrait bénéficier à 100 000 personnes à Baidoa et à Banaadir.

28. Des financements tardifs et insuffisants au cours du premier semestre de 2022 ont largement entravé les interventions menées pour faire face à la sécheresse, qui s'est aggravée à partir de novembre 2021 et s'est poursuivie en 2022. L'un des enseignements les plus précieux des interventions menées face à l'épisode de 2016/17 est l'importance d'un financement rapide. Au 31 mars 2022, 56,1 millions de dollars seulement avaient été alloués au plan de réponse humanitaire pour 2022. Sur la base des ressources disponibles, les partenaires humanitaires, les autorités et les populations locales ont hiérarchisé les interventions, reprogrammé des activités et renforcé l'aide apportée pour répondre à la forte augmentation des besoins. En janvier et février 2022, 186 partenaires humanitaires ont fourni une assistance vitale et des services de protection à près de 2 millions de personnes.

29. Entre janvier et le 30 août 2022, au moins 5,3 millions de personnes ont reçu une assistance vitale. Au moins 60 % de ces personnes étaient originaires des districts



considérés comme hautement prioritaires, contre 52 % en mai. Grâce à l'augmentation des ressources fournies par les donateurs, les partenaires s'emploient à élargir leurs interventions pour toucher une part bien plus importante des 6,4 millions de personnes ciblées par les mesures prises face à la sécheresse, y compris le million de personnes déplacées en quête d'eau, de nourriture, de pâturages et de moyens de subsistance.

30. L'injection de fonds supplémentaires a permis aux partenaires humanitaires de continuer d'intensifier leurs interventions, de sorte que le nombre de personnes touchées par la sécheresse ayant reçu une aide humanitaire a presque quadruplé entre janvier et août 2022. Alors que le plan de réponse humanitaire pour la Somalie n'était financé qu'à hauteur de 18 % au début de juin, plus de 4,1 millions de personnes touchées par la sécheresse avaient reçu une aide à la fin du mois, contre 1,1 million en janvier. Un apport de fonds au cours du second semestre (le plan était financé à hauteur de 70 % en août 2022) s'est révélé essentiel pour maintenir et renforcer les opérations ; en août, environ 5,3 millions de personnes avaient bénéficié d'une aide. Toutefois, des retards de financement ont été enregistrés et des disparités ont été observées entre les différentes catégories d'aide, certaines composantes critiques demeurant insuffisamment financées à la fin d'août 2022, notamment la protection, l'hébergement et les articles non alimentaires, ainsi que l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

31. Le Fonds d'aide humanitaire à la Somalie a reçu des contributions et des annonces de contribution d'un montant total de 53 millions de dollars pour la seule année 2022, ce qui représentait environ 5 % du financement reçu au 26 septembre au titre du plan de réponse humanitaire pour la Somalie pour la même année. Ces contributions, auxquelles sont venues s'ajouter les sommes reportées de 2021, ont permis au Fonds d'allouer 54 millions de dollars à 70 partenaires aux fins de la mise en œuvre de 106 projets vitaux à travers le pays. Par l'intermédiaire de ces projets – qui visent notamment à faire face aux graves pénuries d'eau, aux déplacements internes et aux épidémies –, le Fonds a assuré un financement souple et rapide qui a permis à 2,2 millions de personnes de bénéficier d'une assistance vitale dans les zones les plus durement touchées par la sécheresse et exposées à un risque de famine. Il continue de maximiser l'efficacité de l'acheminement de l'aide humanitaire en privilégiant la mise en œuvre directe par des partenaires non gouvernementaux, lesquels ont reçu plus de 95 % des sommes allouées pour 2022. Le Fonds reste le mécanisme le plus efficace pour promouvoir le programme de localisation et faciliter la fourniture d'une assistance dans les zones difficiles d'accès. Environ 60 % des fonds déboursés jusqu'ici pour 2022 ont été alloués à des organisations non gouvernementales nationales. Sachant que les besoins devraient s'intensifier au cours des prochains mois, il est essentiel que davantage de donateurs débloquent des fonds supplémentaires dans les semaines à venir. L'un des enseignements les plus précieux des interventions menées face à la sécheresse de 2016/17 est l'importance d'un financement rapide. Si des retards ont été observés dans le versement des fonds en 2022, une telle situation peut et doit être évitée en 2023, les prévisions faisant état d'une crise encore plus grave à l'issue d'une cinquième mauvaise saison des pluies. Tandis que les agents humanitaires s'emploient à sauver des vies et à prévenir la famine, il est indispensable d'investir également dans les moyens de subsistance, la résilience, le développement des infrastructures, l'adaptation aux changements climatiques et les solutions durables afin de permettre aux personnes touchées de s'adapter et de prospérer.

32. En août 2022, les partenaires du Groupe de la sécurité alimentaire ont aidé au moins 4,9 millions de personnes sur les 5,9 millions de personnes ciblées (82 %) dans les districts accessibles, et entendent porter ce chiffre à 5,5 millions d'ici à la fin de septembre. Les partenaires du Groupe « eau, assainissement et hygiène » ont aidé

environ 1,4 million de personnes sur les 3,9 millions de personnes ciblées. Malgré l'intensification de l'aide humanitaire, la situation demeure désastreuse, la Somalie faisant face à une mauvaise saison des pluies pour la quatrième fois consécutive.

33. Les partenaires du Groupe pour la santé ont signalé une légère baisse du nombre de nouveaux cas supposés de choléra dans certaines zones, attribuable à l'efficacité des interventions menées en juin en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène et à la vaccination d'au moins 934 500 personnes dans neuf districts à haut risque. Ils ont observé une diminution de 42 % à Jawhar au cours des deux premières semaines de juin 2022 (de 50 à 29 cas) et de 18 % à Banaadir en juillet 2022 (de 191 à 156 cas). Pour contenir la propagation de la rougeole, les partenaires sanitaires ont vacciné environ 21 000 enfants au premier semestre de 2022.

34. Malgré la mise à disposition de 975 millions de dollars à l'appui de l'intervention humanitaire en Somalie, certains programmes essentiels demeurent insuffisamment financés. Dans d'autres cas, les intervenants sont engagés dans une course contre la montre pour faire en sorte que les nouvelles sommes reçues se transforment le plus rapidement possible en une assistance pour les populations touchées. La plupart des projets relevant du plan de réponse humanitaire pour la Somalie sont mis en œuvre par des organisations non gouvernementales nationales, qui bénéficient rarement d'un financement direct.

35. La disponibilité du vaccin contre la COVID-19 est limitée. Au 20 août, la couverture vaccinale en Somalie était d'environ 1,5 %, près de 4,5 millions de doses de vaccin ayant été administrées et 2,43 millions de personnes ayant bénéficié d'un schéma vaccinal complet. Au cours de la période considérée, la demande de vaccins est demeurée faible. Les partenaires du Groupe pour la santé attribuent le faible taux de vaccination à plusieurs facteurs, notamment le nombre réduit de nouveaux cas signalés, le caractère imprévisible de l'approvisionnement, la courte durée de conservation des vaccins et les difficultés d'accès aux centres de vaccination liées à l'insécurité et à l'éloignement géographique. En outre, l'acheminement des vaccins à l'intérieur du pays demeure difficile et exige une planification minutieuse et une organisation logistique complexe. Les groupes à haut risque, notamment les agents de santé, la police, les enseignants, le personnel de première ligne et les personnes âgées, continuent d'être considérés comme prioritaires.

### **Difficultés liées à l'accès humanitaire et conséquences opérationnelles**

36. La Somalie continue de se heurter à bon nombre de difficultés dans l'acheminement de l'aide humanitaire. L'insécurité, des entraves bureaucratiques et administratives, la faiblesse des infrastructures et des problèmes environnementaux ont entraîné des restrictions de mouvement, des perturbations dans les importations et les chaînes d'approvisionnement nationales et un manque de produits de première nécessité.

37. L'insécurité continue de nuire à la capacité des agents humanitaires de venir en aide aux personnes en détresse et d'assurer la continuité des opérations cruciales à l'acheminement de l'aide humanitaire et aux services de protection indispensables, ce qui rend difficile l'accès de la population aux services et à l'assistance de base. En dehors des grands centres urbains, l'accès à certains districts, en particulier dans les régions du sud et du centre, demeure restreint, essentiellement en raison de l'insécurité qui règne le long des principaux itinéraires de ravitaillement. La présence de groupes armés non étatiques dans certaines parties de l'État du Djoubaland, de l'État du Sud-Ouest, du Hirshébeli et des régions de Galmudug et du Puntland limite la capacité des partenaires humanitaires d'évaluer les besoins et d'acheminer une assistance en milieu rural, de même que la possibilité pour les civils d'obtenir une aide en toute sécurité.

38. Les conflits entre clans dans la région de Galmudug et dans le Hirshébéli se poursuivent, entravant les mouvements et les opérations humanitaires, tout comme les affrontements armés entre milices locales dans les zones contestées de Sool et Sanaag. Des violences électorales dans le Puntland, la région de Banaadir et le Hirshébéli, qui visaient à perturber les élections parlementaires à la chambre basse, ont fait des victimes civiles et limité la circulation du personnel, ce qui a entravé la mise en œuvre des programmes humanitaires.

39. Du fait de la multiplicité des groupes armés locaux, dont les structures de commandement et les positions géographiques varient, de l'évolution rapide des forces nationales et régionales et de la présence de diverses missions d'appui bilatérales et de soldats de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et d'acteurs régionaux, les territoires passent régulièrement sous le contrôle intermittent de groupes plus ou moins alliés et les chaînes de commandement et de contrôle ne sont pas toujours claires. L'établissement et le maintien de liens avec des individus susceptibles d'influencer l'accès humanitaire à des personnes en détresse sont aussi difficiles qu'incertains. Quelque 740 000 personnes vivraient sur le territoire contrôlé par les Chabab, et il est pratiquement impossible de les atteindre. Les populations les plus vulnérables sont les moins à même de regagner des districts voisins relativement sûrs, dans lesquels interviennent les acteurs humanitaires. La violence des représailles, les informations faisant état de harcèlement et d'extorsion aux points de contrôle, les restrictions à la circulation des biens et des personnes, l'imposition forcée et le recrutement d'enfants témoignent des grandes difficultés que rencontrent ces personnes, pour ce qui est d'accéder à la sécurité et à l'assistance de manière sûre, en temps voulu et sans rencontrer d'obstacles.

40. Les zones qui sont contrôlées par le Gouvernement fédéral et les groupes armés non étatiques qui lui sont alliés restent largement accessibles, malgré la persistance d'entraves bureaucratiques et administratives. L'accès aux zones reprises par le Gouvernement et ses alliés est gêné par l'insécurité persistante, notamment la présence d'engins explosifs improvisés le long des principaux itinéraires de ravitaillement. Des actes d'extorsion et d'autres formes de violations sont fréquents aux nombreux postes de contrôle illégaux tenus par des acteurs armés étatiques et non étatiques. Ces points de contrôle de la sécurité, dont le passage est souvent payant, empêchent un accès sûr, rapide et sans entrave. Des incidents continuent d'être signalés aux postes de contrôle autorisés sur les grandes voies d'accès dans le sud et le centre de la Somalie, les axes les plus touchés étant Mogadiscio-Afgooye-Baidoa, Mogadiscio-Balcad-Jawhar et Beledweyne-Gaalkacyo. Les opérations visant à démanteler les points de contrôle non autorisés le long des autres voies d'accès principales se poursuivent, mais les acteurs armés s'adaptent en érigeant des barrages volants. L'absence d'autorité de l'État en dehors des principales agglomérations, ainsi que les obstacles bureaucratiques, notamment l'ingérence des autorités dans le choix des bénéficiaires et la distribution de l'aide, outre la suspension des programmes à titre provisoire, entravent l'activité humanitaire. Par conséquent, malgré les engagements importants pris par le Gouvernement fédéral et par certains États membres de la fédération et certaines régions, notamment Galmudug, le Hirshébéli, le Puntland et l'État du Sud-Ouest, la population civile et les organisations humanitaires connaissent encore de graves difficultés d'ordre logistique. Les organisations humanitaires continuent d'insister auprès des autorités pour qu'elles concrétisent les engagements pris et renforcent les mesures mises en place en 2017 pour assurer avant tout la sécurité des grands itinéraires de ravitaillement.

41. Les agents humanitaires qui interviennent dans ces zones sont exposés à des risques liés aux munitions non explosées et aux restes explosifs de guerre. Les personnes déplacées qui retournent dans les secteurs repris aux Chabab se heurtent au manque d'infrastructures et de services de base, ce qui les place dans une situation de

vulnérabilité accrue. Dans bon nombre de secteurs, de graves problèmes de protection subsistent, liés notamment à la présence de munitions non explosées, à la poursuite ou à la reprise des combats et aux représailles violentes exercées par des groupes armés non étatiques, qui s'ingèrent dans les activités des organisations non gouvernementales sur le terrain et recrutent de force des adultes et des enfants. Dans des zones telles que le Moyen-Chébéli et la région de Galmudug et dans certaines parties de Kismayo, du fait de l'insécurité, l'aide reste limitée en particulier pour les populations marginalisées, même lorsqu'il est possible d'avoir accès à elles.

42. Il est très difficile d'accéder aux populations qui sont sous le contrôle des Chabab, en raison des risques entourant la sécurité des agents humanitaires, de l'opposition d'autres parties au conflit et du refus déclaré des Chabab d'accepter que des opérations régies par des principes humanitaires soient menées dans les secteurs qu'ils contrôlent. Les Chabab imposent de sévères contraintes et infligent de lourdes représailles aux personnes qui refusent de s'acquitter d'impôts illégaux, notamment en recrutant de force des enfants. Les personnes qui cherchent à quitter les territoires contrôlés par les Chabab et celles qui fuient vers des zones contrôlées par le Gouvernement subissent souvent de violentes attaques punitives. Il a néanmoins été observé, durant la période considérée, que les Chabab manifestait une plus grande souplesse pour ce qui était d'autoriser des personnes à quitter temporairement les zones sous leur contrôle en vue d'obtenir de l'aide. Les informations sur la situation humanitaire dans ces zones et dans celles contrôlées par la faction Daech en Somalie sont difficiles à confirmer. Daech est présent dans les zones montagneuses de Galgalo dans le Puntland, mais sa capacité de mener des activités est entravée par les opérations de la force de sécurité du Puntland et par la rivalité et le conflit en cours avec les Chabab.

43. Les zones contrôlées par les Chabab comprennent des secteurs contestés, dans lesquels toute circulation des civils est pratiquement impossible, en raison d'hostilités actives ou d'opérations militaires régulières. Il s'agit souvent de zones rurales que les populations civiles ne désertent pas malgré les hostilités ouvertes ou l'insécurité accrue, faute de moyens de fuir ou par crainte d'être victimes de discrimination ou d'être poursuivies, du fait de leur appartenance ou de leur affiliation supposées à tel clan ou tel groupe ou pour avoir essayé d'atteindre des zones plus sûres. Exposées à la violence et à des conditions de sécurité précaires, ces populations sont souvent plus vulnérables et ont davantage besoin d'aide. Une plus grande souplesse a néanmoins été observée en ce qui concernait la possibilité d'autoriser les personnes à solliciter une assistance dans les zones contrôlées par le Gouvernement, avant de regagner celles contrôlées par les Chabab. Il importe également d'indiquer que la concurrence entre clans génère des dangers pour les bénéficiaires de l'aide humanitaire et a parfois conduit à des violences et à la suspension des programmes. L'accès humanitaire dans ces zones est en outre compromis par les hostilités en cours, les restrictions à la circulation, les contraintes de sécurité et la médiocrité des infrastructures. La recherche de voies d'accès sûres et l'obtention de garanties d'entrée restent des mesures importantes permettant d'atténuer le risque d'entraves majeures à l'accès humanitaire, telles que la restriction des déplacements, le refus d'accès et l'ingérence dans l'acheminement de l'aide. Même si des partenaires locaux réussissent plus facilement à accéder à certaines zones touchées par le conflit où les conditions de sécurité sont meilleures, il reste beaucoup à faire pour assurer l'acheminement sûr, rapide, sans entrave et prévisible de l'aide, des produits et du personnel humanitaires dans toutes les zones concernées.

44. La violence dirigée contre les travailleurs humanitaires, notamment les enlèvements, les arrestations, le harcèlement, les saisies illicites de biens et les restrictions imposées à la circulation routière par les parties aux conflits, continue d'empêcher les agents humanitaires d'entrer en contact avec les personnes en

détresse. La forte influence des « gardiens » des établissements informels, qui servent d'intermédiaires entre les personnes déplacées, les autorités locales et les partenaires humanitaires, continue de limiter l'accès aux services, en particulier pour les populations marginalisées, les minorités, les femmes et les enfants. Les restrictions à la liberté de circulation imposées au personnel recruté sur le plan national du fait de son appartenance présumée à tel ou tel clan ou autre groupe et les attaques ciblant des groupes particuliers, notamment les actes d'intimidation et de harcèlement, continuent de peser sur la mise en œuvre des programmes dans les zones touchées par le conflit. Le transfert de risque au personnel recruté sur le plan national, aux organisations non gouvernementales nationales et aux membres de la société civile, qui sont le plus souvent les exécutants de première ligne, doit également être pris en compte. Toutes les parties prenantes devraient se concentrer à nouveau sur la sûreté et la sécurité des intervenants nationaux et locaux par des mesures adaptées d'atténuation des risques, la coordination et le partage de l'information avec le secteur humanitaire en vue de favoriser une meilleure perception de la situation et des démarches communes, ainsi qu'en dispensant une formation appropriée.

45. La sûreté des opérations humanitaires demeure une préoccupation majeure en raison des agressions subies par les agents humanitaires. La plupart des atteintes à la sécurité signalées, qui ont entraîné des conséquences sur le plan humanitaire, se sont produites dans le sud et le centre de la Somalie. Du fait de ces atteintes, un travailleur humanitaire a été tué, un autre blessé et 13 autres détenus. Les organismes humanitaires continuent d'exhorter toutes les parties à autoriser et à faciliter l'action humanitaire, notamment en assurant la sécurité du personnel, des biens et des installations. Le nombre des attaques ciblées commises par les Chabab contre des agents humanitaires n'a cessé de diminuer depuis 2020, ce qui s'explique en partie par une réduction de la circulation liée à la pandémie et les modèles de mise en œuvre à distance adoptés par de nombreux acteurs humanitaires.

46. Pour la première fois, aucun enlèvement de travailleur humanitaire n'a été enregistré. Cet état de fait peut dénoter un changement de tactique, du fait que les enlèvements constituaient auparavant une source de revenus provenant du versement de rançons. Il n'en reste pas moins que le risque d'enlèvement demeure un sujet de préoccupation et nuit directement à la capacité des organisations de fournir aide humanitaire et protection, puisqu'il entraîne la conduite d'opérations de moindre envergure ou leur suspension. Les Chabab détiennent actuellement un travailleur humanitaire, membre du personnel international, enlevé à Mogadiscio en 2018.

47. La guerre de siège menée par les Chabab dans certaines villes tenues par le Gouvernement dans les États du Hirshébeli, du Sud-Ouest et de Djoubaland continue d'entraver le transport des fournitures humanitaires et des marchandises. Les organisations humanitaires se voient contraintes d'emprunter la voie aérienne pour accéder à ces villes, ce qui augmente considérablement le coût de leurs activités. Buulobarde, région du Hiraan (État du Hirshébeli) ; Diinsoor et Qansaxdheere, région de Bay ; Waajid et Xuddur, région de Bakoul (État du Sud-Ouest) ; Ceel Waaq et Garbahaarrey, région de Gedo (État du Djoubaland) sont parmi les districts les plus touchés par cette évolution. Les négociants locaux doivent souvent recourir à des charrettes à âne pour faire entrer clandestinement des marchandises dans ces villes, au péril de leur vie et de leurs biens. Le fait d'avoir à dépendre d'avions et de voies aériennes vulnérables pour accéder à ces villes et à d'autres demeure préoccupant.

48. Dans le Moyen-Chébeli, à Ceel Baraf, l'abandon de la base opérationnelle avancée de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) comme suite à sa prise de contrôle et à sa destruction par les Chabab, auquel s'ajoute à Gololey le transfert des responsabilités de la base opérationnelle avancée de l'ATMIS à l'Armée nationale somalienne qui l'a ensuite abandonnée, a donné aux Chabab une

liberté de circulation non négligeable dans cette région, ce qui a restreint les déplacements humanitaires le long de la route Balcad-Jawhar-Beledweyne. Les Chabab continuent d'exercer une certaine pression sur la voie d'accès Mogadiscio-Afgooye-Marka en organisant des attaques à l'aide d'engins explosifs improvisés et en contraignant les conducteurs à payer des « taxes ». Les camions empruntant les principaux itinéraires de ravitaillement dans le Hiraan subissent depuis longtemps les attaques des Chabab, ces derniers ayant soumis les villes contrôlées par le Gouvernement à un blocus économique. L'accès routier le long de l'axe Mogadiscio-Afgooye-Baidoa continue d'être fortement restreint du fait d'exigences croissantes et de la multiplication d'actes d'extorsion imputables aux « groupes armés affiliés à l'État » (c'est-à-dire au Gouvernement national), aux milices de clans, à des groupes criminels et aux Chabab. Au dire des populations locales, les Chabab continuent d'imposer une redevance sur certains tronçons des axes Mogadiscio-Baidoa et Mogadiscio-Jawhar. La prise répétée de Matabaan par les Chabab (quatre fois en 2022) conjuguée à la poursuite de tensions entre clans sur l'axe Beledweyne-Dhuusamarreeb-Gaalkacyo a conduit à la fois le groupe et les milices de clans à mettre en place des points de contrôle pour générer des revenus, ce qui a produit des heurts et de l'insécurité et fait obstacle à toute circulation sur cette route.

49. Dans tout le sud et le centre du pays, les civils continuent d'être soumis à la lourde imposition des Chabab et beaucoup sont contraints de se déplacer, perdant ainsi leurs moyens de production et devenant plus vulnérables. Dans de nombreux secteurs, les marchands sont désormais contraints de payer un double impôt, versé à la fois aux Chabab et au Gouvernement, ce qui rend les petits commerces peu rentables et fait monter les prix pour les consommateurs. Les Chabab continuent de forcer les agriculteurs à payer des « taxes » pour pouvoir travailler dans leurs champs après des pluies propices, réclamant argent et bétail comme zakat ou contribution volontaire au jihad.

50. Les Chabab demeurent dans une situation financière solide, enregistrant un excédent budgétaire non négligeable, dont une partie est utilisée pour investir dans des commerces ou acheter des biens à Mogadiscio. Leurs sources de revenus sont diversifiées au sein d'un système de taxation plus ou moins complexe qui va du simple contrôle aux postes prévus à cet effet jusqu'à l'évaluation de la situation financière des entreprises fondée sur les registres du commerce ou les informations relatives aux actifs immobiliers et les manifestes de cargaison auxquels le groupe a accès. Au niveau national, le groupe tire ses revenus de l'imposition de « taxes » aux points de contrôle à travers le pays, de l'extorsion de fonds aux commerces, de la « taxation » des importations dans les grands ports ou encore de la collecte forcée de la zakat.

51. Les Chabab contrôlent toujours des zones importantes et continuent de prendre le contrôle de villes une fois que l'armée nationale, l'ATMIS et d'autres forces associées au Gouvernement s'en retirent, ce qui perturbe les opérations humanitaires et, dans certains cas, entraîne la suspension complète des programmes. Durant la période considérée, ils auraient ainsi pris le contrôle, parfois temporairement, de villes et de villages dans certaines zones de la région de Galmudug et de l'État du Sud-Ouest. Dans certains secteurs, les Chabab se livrent à des représailles contre les civils qu'ils considèrent comme des partisans ou des collaborateurs du Gouvernement ; dans d'autres, ils s'entretiennent avec les populations locales ou les harangent sans recourir à la violence. Ils continuent d'attaquer certains secteurs récemment reconquis par le Gouvernement afin d'en reprendre le contrôle. Des civils ont parfois fait état d'exactions et de violations des droits humains commises par les Forces armées nationales et l'ATMIS dans les secteurs récemment reconquis par les autorités à la suite d'opérations militaires.

52. Le conflit entre le Somaliland et le Puntland qui se disputent le contrôle de certains secteurs des régions de Sool et de Sanaag se poursuit, les deux camps maintenant des troupes déployées face à face le long de la ligne de front. L'exacerbation des tensions et le degré de préparation des deux parties augmentent le risque de voir la situation dégénérer en véritable conflit armé, l'accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave à cette zone restant limité.

53. Les conflits entre clans constituent toujours un grave problème, en particulier dans les régions du Hiraan, de Galmudug, du Bas-Chébéli, du Moyen-Chébéli et du Sool, causant des pertes en vies humaines, la destruction des moyens de subsistance et le déplacement de familles. Les programmes humanitaires doivent souvent être suspendus dans les localités touchées, tant que le conflit n'est pas réglé. Il arrive que des travailleurs humanitaires locaux appartenant à l'un des clans belligérants soient traités injustement ou pris au piège du conflit. De tels conflits sont observés surtout dans les zones où résident des communautés pastorales, qui se disputent les maigres ressources comme l'eau et les pâturages, ou dans celles où des agriculteurs s'affrontent aux nomades pour la possession des terres agricoles. Le Galguduud et le Hiraan restent les régions les plus touchées par des conflits prolongés entre clans, la plupart des accrochages qui se produisent dans la région de Galguduud étant dus aux rigueurs du milieu et à la lutte pour le contrôle des ressources. Les chefs de clans et les autorités continuent de privilégier la négociation pour remédier aux conflits en cours, mais le paiement par le sang reste déterminant dans le règlement des litiges. Même lorsque l'action de réconciliation aboutit, les conflits peuvent se raviver rapidement à la moindre provocation, réelle ou imaginaire. Pour ne pas être prises dans le cycle de vengeance, les organisations humanitaires qui interviennent dans ces zones doivent donc se tenir informées de tous les incidents susceptibles de provoquer des conflits entre clans, même lorsqu'ils se sont produits des mois ou des années auparavant.

54. Les parties au conflit ont continué de mener des frappes aériennes dans certaines parties de l'État de Djoubaland et des régions de Galmudug et du Puntland. Les cibles visées sont principalement des biens et des membres des Chabab et de l'EIIL qui se trouvent à l'extérieur des zones d'habitation ou dans des secteurs isolés contrôlés par ces groupes. Ces frappes aériennes n'ont pas à ce jour eu d'effets directs sur les opérations humanitaires, mais elles continuent de mettre en péril les organisations ayant des activités dans les régions touchées, en particulier les véhicules transportant des fournitures et du personnel, qui peuvent être pris pour cible par erreur. Les attaques aériennes auraient pour effet secondaire de rendre les Chabab plus méfiants à l'égard des organisations humanitaires, soupçonnées de collecter des informations utiles pour les frappes.

55. À la suite de la directive donnée en septembre 2018 par le Gouvernement fédéral somalien, exigeant que les organisations non gouvernementales opérant en Somalie soient présentes dans le pays, de nombreux membres du personnel recruté sur le plan international ont été transférés du Kenya vers la Somalie. Les organisations non gouvernementales internationales ont demandé une nouvelle fois au Gouvernement et aux États membres de la fédération de mettre en place rapidement un cadre réglementaire centralisé, initiative déjà lancée six ans auparavant. La loi sur les organisations non gouvernementales, qui vise à réglementer le fonctionnement, l'enregistrement et le contrôle de celles-ci par un intendant général et des intendants, reste à l'état d'ébauche. Faute de cadre réglementaire centralisé, les organisations humanitaires continuent de subir des exactions, comme l'imposition arbitraire ou la double imposition, l'intervention des autorités dans la passation de marchés avec les fournisseurs et les prestataires de services, l'immixtion dans le recrutement du personnel, notamment pour l'examen des candidatures, les entretiens, la sélection et la vérification des qualifications, et la taxation des salaires versés. Il en résulte des

perturbations, des retards et des intrusions dans les installations humanitaires, des arrestations, des détentions et des expulsions de travailleurs humanitaires, voire la suspension temporaire de programmes.

56. L'augmentation du nombre de membres d'organisations non gouvernementales internationales transférés en Somalie a créé des difficultés croissantes du fait qu'il n'existe pas de lois explicites relatives à l'enregistrement et à l'impôt sur le revenu aux niveaux national et infranational. Bien qu'un projet de loi ait progressé au niveau parlementaire, la communauté internationale craint que cette étape ait été atteinte sans consultation appropriée avec le secteur des organisations non gouvernementales, ce qui pourrait compromettre la capacité de celles-ci d'opérer au moment de l'adoption de la loi.

57. L'équipe de pays pour l'action humanitaire a adopté une démarche adaptée au contexte et propre à chaque zone, qui vise à élargir l'accès durable et prévisible à l'assistance vitale destinée aux personnes les plus vulnérables sur le lieu dont elles sont originaires, de sorte à prévenir les déplacements induits par l'absence de protection et à sauver des vies. Près de trois millions de personnes vivant dans des districts difficiles d'accès qui sont contrôlés par les Chabab et dans des zones reculées sont dépourvues d'accès à une aide humanitaire prévisible et durable. Faute d'accéder à plus de personnes sur le lieu dont elles sont originaires pour leur fournir en urgence une assistance vitale, les pertes en vie humaines seront considérables. L'accès aux personnes dans les zones contrôlées par les Chabab est fonction du type d'aide fournie.

58. Afin de remédier aux difficultés d'accès et de faciliter les relations directes entre partenaires, autorités et bénéficiaires dans les zones de destination difficiles à atteindre, les acteurs humanitaires ont recours à un aéronef de type Cessna Caravan du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, réservé à cet effet et dont le financement a été approuvé par l'équipe de pays pour l'action humanitaire. Les opérations s'en sont trouvées grandement facilitées. Les missions ont favorisé des échanges directs pour la première fois depuis des mois entre les organismes, les organisations non gouvernementales internationales, les bénéficiaires et le personnel gouvernemental et permis aux agents des Nations Unies recrutés sur le plan international et au personnel des organisations non gouvernementales internationales d'accéder à un certain nombre de destinations difficiles à atteindre pour la première fois depuis au moins 18 mois. L'occasion de contacter directement des partenaires, des représentants des autorités locales et des bénéficiaires et de mieux cerner les besoins, les difficultés et les possibilités a permis de répertorier et de régler des problèmes et de redéfinir les priorités en matière de fourniture de l'aide, et ainsi d'intervenir directement et rapidement. Par ailleurs, le fait d'inclure des représentants des médias a donné l'occasion de sensibiliser l'opinion.

### **Mesures d'atténuation des risques**

59. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que leurs partenaires ont été face à des niveaux de risque sans précédent, dans un contexte resté nettement précaire, qui subit de plein fouet les effets des changements climatiques et frise à présent la famine. Cette situation pose des problèmes considérables sur le plan de la capacité des personnes les plus démunies d'accéder à l'aide et requiert de rester vigilant pour lutter contre la fraude et la corruption.

60. Afin de répondre à ces problèmes, une collaboration à un niveau également sans précédent, spécifique à la Somalie, est mise en œuvre en vue de gérer les risques, allant de l'intégration et de la planification de l'aide apportée au Gouvernement fédéral somalien dans le cadre de toute une panoplie de programmes et de projets mis en œuvre dans le pays à des pratiques de gestion des risques opérationnels qui ont été



adaptées, ont gagné en souplesse et sont de plus en plus répandues parmi les parties prenantes.

61. Le partage de l'information, qui s'est développé de manière exceptionnelle, a eu des effets directs sur la disponibilité, l'exactitude et l'actualité des données, ce qui revêt une grande importance pour la prise de décision tenant compte des risques à tous les niveaux. Ce résultat a été obtenu grâce à la mise en œuvre opérationnelle d'une stratégie concertée de gestion des risques et par une collaboration continue entre le Groupe de la gestion des risques, le groupe de travail de l'ONU sur la gestion des risques, la responsabilité et l'assurance de la qualité, et le comité des organisations non gouvernementales pour la gestion concertée des risques, récemment constitué.

62. Le Groupe de la gestion des risques continue d'appuyer et d'encourager l'action menée pour atténuer les risques, ainsi que la collaboration entre les parties prenantes. Le Système de gestion des informations relatives aux fournisseurs et l'outil de communication d'informations concernant le déblocage de moyens jouent un rôle important à cet égard, en association avec le forum de discussion entre organismes des Nations Unies et partenaires, qui a été facilité et élargi. Les débats ont porté sur l'échange d'informations liées aux risques en matière de renforcement des capacités, les partenaires d'exécution, les rapports d'évaluation des risques ou d'évaluation des prestations et ont inclus des délibérations portant spécifiquement sur des domaines tels que la fraude et la corruption, des rapports d'audit et des enquêtes.

#### **Incidence des paragraphes 37 et 43 de la résolution 2607 (2021) du Conseil de sécurité**

63. Dans sa résolution 2607 (2021) adoptée le 15 novembre 2021, le Conseil de sécurité a réaffirmé que les mesures imposées aux États Membres au paragraphe 3 de la résolution 1844 (2008) ne s'appliquaient pas aux versements destinés aux fonds, autres avoirs financiers ou ressources économiques nécessaires à l'acheminement en temps voulu, par l'ONU, les institutions spécialisées ou programmes des Nations Unies, les organisations humanitaires dotées du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale qui fournissaient une aide humanitaire et leurs partenaires d'exécution, y compris les organisations non gouvernementales bénéficiant d'un financement bilatéral ou multilatéral qui participaient au Plan d'aide humanitaire pour la Somalie, de l'aide humanitaire dont la Somalie avait besoin d'urgence. Même si les organisations interrogées au cours de la période considérée n'ont pas formulé d'observations concernant les effets des paragraphes 37 et 43 de la résolution 2607 (2021) sur leur aptitude à mettre en œuvre des programmes, la dérogation pour raison humanitaire a une réelle incidence sur la capacité des partenaires de fournir une aide et une protection vitales.

64. La non-reconduction de la dérogation pour raison humanitaire rendrait beaucoup plus difficile pour les donateurs la tâche de financer rapidement et avec souplesse des opérations humanitaires impartiales et pour les organisations humanitaires celle de répondre avec efficacité aux besoins humanitaires, alors que la Somalie atteint un niveau alarmant d'insécurité alimentaire. Les partenaires humanitaires se retrouveraient aux prises avec davantage de contraintes juridiques, bureaucratiques, administratives, contractuelles et opérationnelles. Un accroissement même infime de ces difficultés pourrait avoir des incidences particulièrement préjudiciables sur l'acheminement de l'aide. À son tour, l'incapacité d'acheminer l'aide priverait des populations civiles des fournitures essentielles à leur survie, tout en aggravant le risque de dégradation de la situation humanitaire. La suspension de l'aide augmenterait la probabilité de nouveaux déplacements, y compris des mouvements de réfugiés vers les pays voisins et des déplacements internes vers des

zones urbaines contrôlées par le Gouvernement, où les ressources sont déjà insuffisantes et où les services de base ne sont pas correctement assurés. En outre, si les Chabab empêchaient les civils de quitter les zones qu'ils contrôlent, les besoins de ces populations ne seraient pas satisfaits et les personnes qui demandent de l'aide, comme les anciens et les notables, pourraient être victimes d'atteintes aux droits humains ou de violations du droit international humanitaire (exécution extrajudiciaires ou enrôlement d'enfant).

65. Il importe de noter que la dérogation pour raison humanitaire est un principe sur lequel toutes les parties prenantes – organisations humanitaires, donateurs, fournisseurs et systèmes financiers et bancaires – ont fait reposer, depuis les 12 dernières années, les activités qu'elles ont menées pour fournir une assistance humanitaire fondée sur les besoins en Somalie. Cette dérogation et les mesures prises pour la faire appliquer tout au long de ces années sont essentielles à la mise en œuvre des programmes humanitaires en Somalie.

### **Conclusions**

66. La Somalie se trouve à un tournant décisif. Les besoins humanitaires ont nettement augmenté, alors que le financement ne fait que diminuer et les obstacles à l'accès se multiplient. Les effets des changements climatiques qui ont entraîné une sécheresse sévère et de longue durée en 2021 et 2022, ainsi que le conflit prolongé et les flambées épidémiques associés au ralentissement de l'économie mondiale pourraient contribuer à anéantir les progrès durement acquis ces 10 dernières années, au prix d'un coût humain et financier élevé. Dans la région de Bay, il est urgent d'intensifier l'assistance multisectorielle, faute de quoi on devrait voir au minimum augmenter les décès et la pauvreté. Même si le seuil technique de la famine (Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, phase 5) n'est pas franchi d'ici à décembre 2022, il faut impérativement conduire une intervention humanitaire à grande échelle pour traiter et prévenir la malnutrition aiguë d'enfants et limiter les décès imputés à la famine qui surviennent dans les situations de crise (phase 3) ou d'urgence (phase 4).

67. Les organisations humanitaires en Somalie s'efforcent toujours de trouver un équilibre entre leurs préoccupations en matière de sécurité et la fourniture d'une aide efficace, régie par des principes. Les agents humanitaires continueront de s'attacher à élargir et à maintenir l'accès à ceux qui ont le plus besoin d'aide, en dépit des problèmes de sécurité. Néanmoins, le respect du droit international humanitaire et la responsabilité qui incombe aux parties au conflit de permettre et de faciliter l'accès aux personnes qui ont besoin d'une assistance restent essentiels pour l'acheminement de l'aide. Outre un meilleur accès aux bénéficiaires, l'action humanitaire exige un financement souple et rapide pour aider efficacement des millions de Somaliens et pour qu'il soit dûment tenu compte des besoins en matière de sécurité des partenaires d'exécution nationaux et locaux dans les budgets, y compris au stade de projet.

68. Au 31 août 2022, en tout 304 partenaires humanitaires étaient actifs en Somalie, dont 238 organisations non gouvernementales nationales, 47 organisations non gouvernementales internationales, 7 partenaires des Nations Unies et 10 partenaires gouvernementaux. Les organismes humanitaires ont intensifié les opérations pour atténuer les graves conséquences de la situation d'urgence liée à la sécheresse, de sorte à prévenir une catastrophe humanitaire majeure qui pourrait remettre en cause les progrès accomplis ces dernières années. Des mécanismes sont en place pour amplifier rapidement et durablement cette action. Les partenaires donnent la priorité aux personnes les plus vulnérables dans les zones où les besoins sont les plus grands, à savoir les familles récemment déplacées et les membres des clans minoritaires qui sont généralement touchés de manière disproportionnée par les effets des sécheresses.

69. L'aide humanitaire continuera d'être essentielle pour des millions de personnes en Somalie. L'assistance humanitaire a certes été accrue mais reste insuffisante par rapport à l'ampleur et à la sévérité des besoins dans le contexte d'une sécheresse longue de deux années, d'un conflit prolongé et d'une hausse record des prix des denrées de base. Selon les prévisions météorologiques, pour la cinquième fois consécutive, ce qui est sans précédent, la saison des pluies de la fin de 2022 sera marquée par de faibles précipitations, et il y a un risque accru de voir la pluviométrie être en dessous de son niveau moyen au début de 2023. Il est probable de ce fait que l'extrême sécheresse et ses effets se prolongent en Somalie durant l'année 2023.

70. D'après le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition et selon des évaluations de terrain faites par des partenaires, les récoltes de sorgho et de maïs en juillet 2022 ont été catastrophiques, ne représentant que 13 à 20 % de la moyenne pour la période 1995-2021. En parallèle, au moins 5 à 10 % de l'ensemble du cheptel dans la région de Bay a été perdu en raison de la sécheresse, depuis la mi-2021. En raison des mauvaises récoltes, d'un approvisionnement limité en céréales par les pays voisins et du bouleversement des cours mondiaux résultant de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, le prix du sorgho – la base de l'alimentation locale dans cette zone – a augmenté de plus de 200 %, dépassant les prix atteints lors de la famine qui avait sévi dans le pays en 2011 et 2012.

71. Dans un contexte de besoins élevés qui vont croissant, la non-reconduction de la dérogation pour raison humanitaire entraînerait une perturbation, une interruption, voire une suspension des services humanitaires vitaux dans toute la Somalie. Au vu de ce qui précède, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence invite le Conseil de sécurité à reconduire la dérogation pour raison humanitaire prévue au paragraphe 43 de sa résolution [2607 \(2021\)](#).